

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE**I.1) NOM ET ADRESSES**

Île de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39-41 rue de Châteaudun,
Point(s) de contact : Laurent PROBST, directeur général d'Île de France Mobilités – Mme Ombeline MORAND-MONTEIL,
Direction Contrats et Tarification, Département Mise en Concurrence, 75009, PARIS, F,
Téléphone : (+33) 01 47 53 28 00, Courriel : dsp@iledefrance-mobilites.fr, Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :** Autre activité : TRANSPORT**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** Délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant le territoire de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la communauté de communes des Deux Morins

Numéro de référence : DSP-2020-009

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

II.1.3) Type de marché : Services**II.1.4) Description succincte :** II.1.4) Description succincte : L'objet de la concession consistera en l'exploitation des lignes de bus desservant le territoire de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la communauté de communes des Deux Morins selon les modalités définies par le contrat et comportera 37 lignes de bus, quatre services de Transport à la demande (TAD) et environ 40 circuits spéciaux scolaires représentant environ 8 200 000 KCC en 2020. La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions de l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du code de la commande publique. Des travaux d'entretien et de maintenance des centres opérationnels bus et du matériel roulant seront confiés.**II.1.5) Valeur totale estimée :** Valeur hors TVA : 160 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non**II.1.7) Valeur totale du marché :** Valeur hors TVA 146 313 765 euros

ou Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** Lot n° :**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR102

Lieu principal d'exécution : La Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers, La Ferté Gaucher, Crécy-la-Chapelle

II.2.4) Description des prestations : Le contrat précisera les missions et obligations des parties. Le délégataire disposera d'une pleine autonomie pour organiser l'exploitation, gérer les ressources humaines de l'entreprise et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des services demandés. En particulier, le délégataire, assumera les missions suivantes :
- la gestion courante du service, - le respect des engagements sur l'offre de service définie par Île-de-France Mobilités,
- la tenue de la comptabilité analytique et des statistiques d'usage, - les études de développement d'offre, d'évolution des itinéraires et d'optimisation des moyens, - l'information de la clientèle sur le service au travers de tout moyen de communication qu'il jugera opportun, - la gestion commerciale du service, - le délégataire a la possibilité de recourir à la sous-concession et à la sous-traitance dans les conditions définies par le contrat, - l'entretien et la maintenance des centres opérationnels bus et/ou des véhicules mis à disposition par Île de France Mobilités, - le cas échéant, la réalisation d'un centre opérationnel bus.**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères : 1. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 60**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La durée indiquée est une durée maximale, composée d'une durée de 5 ans ferme. La valeur estimée de la concession tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 15% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre.

→ APPELS D'OFFRES

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution : Procédure négociée restreinte

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2020/S 110-268315 du 09/06/2020

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° : Intitulé :

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution : La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 17 février 2022

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

TRANSDEV, Numéro national d'identification : 542 104 377, 3 Allée de Grenelle, 95130, ISSY LES MOULINEAUX, F,
Code NUTS : FR105

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 160 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 146 313 765 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

La valeur estimée de la concession tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 15% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours: La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L.551-1 du code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L.551-13 du code de justice administrative. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité délégante aura respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du code de justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : le 12 mai 2022